



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 17 octobre 2025

Délibération n° 2025-56

Date de la convocation : 10/10/2025

Date de la publication : 20/10/2025

PRESENTS : Emmanuel ALONSO, Maire, Isabelle CHEDEVILLE, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Albert LASBATS, Maires-Adjointes, Brigitte BAGES, Suzan DEWAN, Conseillères Municipales déléguées, Yannick BOUBÉE, Hind SALHI, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sonia BELLECOUR, Sophie RIBUOT-MARION, Jocelyne JOANDET, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Anna MECA, Maire-Adjointe, Béatrice FABRE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Olivier ESCOT-SEP, Philippe DUSSERT, Richard LEDUC, Francis LAINE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Anna MECA (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Béatrice FABRE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Sylvain RULL (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Yannick LONCAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Daniel RIVIERE), Philippe DUSSERT (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Richard LEDUC (pouvoir à Suzan DEWAN), Francis LAINE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Myriam LAGARDE (pouvoir à Jean CORNET).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Non maintien dans ses fonctions du 3ème Adjoint au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2023 relative à l'élection des Adjointes au Maire ;

Vu l'arrêté n° 2023-354 en date du 19 juin 2023 portant délégation au 3ème Adjoint au Maire dans les domaines de l'Education, l'Enfance, la Jeunesse et la Restauration Scolaire ;

Vu l'arrêté n° 2025-488 en date du 08 octobre 2025 portant retrait de l'ensemble des délégations au 3ème Adjoint au Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale ;

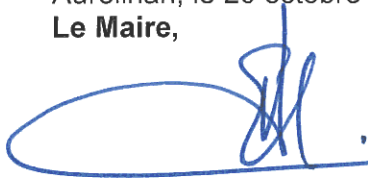
Considérant qu'aux termes de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

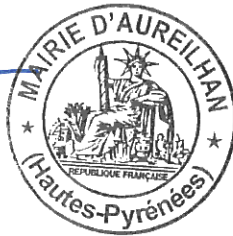
En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de décider du non maintien dans ses fonctions d'Adjoint au Maire de Madame Virginie FAVERON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de 23 voix pour, 2 abstentions (Patrick PICHOU, Hind SALHI) et 4 contre (Virginie FAVERON, André BOYRIE, Myriam LAGARDE et Jean CORNET), décide :

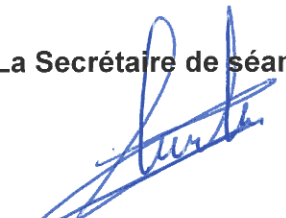
- De ne pas maintenir Mme Virginie FAVERON dans ses fonctions d'Adjointe au Maire, suite au retrait de ses délégations,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, la 1ère Maire-Adjointe à prendre toute disposition utile pour l'exécution de cette délibération.

P.C.C.
Aureilhan, le 20 octobre 2025
Le Maire,


Emmanuel ALONSO.



La Secrétaire de séance,


Isabelle CHEDEVILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 17 octobre 2025

Délibération n° 2025-57

Date de la convocation : 10/10/2025

Date de la publication : 20/10/2025

PRESENTS : Emmanuel ALONSO, Maire, Isabelle CHEDEVILLE, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Albert LASBATS, Maires-Adjoints, Brigitte BAGES, Suzan DEWAN, Conseillères Municipales déléguées, Yannick BOUBÉE, Hind SALHI, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sonia BELLECOUR, Sophie RIBUOT-MARION, Jocelyne JOANDET, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Anna MECA, Maire-Adjointe, Béatrice FABRE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Olivier ESCOT-SEP, Philippe DUSSERT, Richard LEDUC, Francis LAINE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Anna MECA (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Béatrice FABRE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Sylvain RULL (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Yannick LONCAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Daniel RIVIERE), Philippe DUSSERT (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Richard LEDUC (pouvoir à Suzan DEWAN), Francis LAINE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Myriam LAGARDE (pouvoir à Jean CORNET).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Modification du nombre d'Adjoints

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Pour la Commune d'AUREILHAN dont l'effectif légal est de 29 conseillers municipaux, l'application des 30% représente huit Adjoints au Maire.

Par délibération n°2023-40 du 19 juin 2023, le nombre d'Adjoints au Maire a été fixé à huit.

Par délibération de ce jour 17 octobre 2025, le Conseil Municipal a décidé du non maintien des fonctions d'adjoint au Maire de Madame Virginie FAVERON.

Compte tenu de la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la suppression du poste d'Adjoint au Maire ou sur l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire.

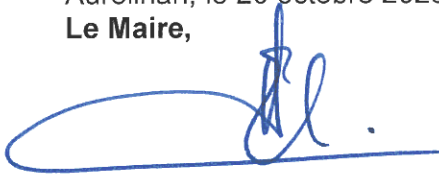
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de 23 voix pour, 5 abstentions (Patrick PICHOU, Hind SALHI, André BOYRIE, Myriam LAGARDE et Jean CORNET) et 1 contre (Virginie FAVERON), décide :

- De fixer à sept le nombre d'Adjointes au Maire.
- De promouvoir d'un rang chacun des Adjointes d'un rang inférieur à celui qui a cessé ses fonctions (3ème Maire-Adjoint).
- De modifier en ce sens le tableau du Conseil Municipal.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement la 1ère Maire-Adjointe à prendre toute disposition utile pour l'exécution de cette délibération.

P.C.C.

Aureilhan, le 20 octobre 2025

Le Maire,



Emmanuel ALONSO.



La Secrétaire de séance,



Isabelle CHEDEVILLE.